



ENGIN À MOTEUR
INTERDIT



VTT
INTERDIT



DÉCHETS
INTERDITS



FEU AU SOL
INTERDIT



CAMPING ET BIVOUAC
INTERDITS



CHASSE
INTERDITE



ATTEINTE À LA FAUNE
ET À LA FLORE INTERDITE



COLLECTE
INTERDITE



NUISANCES
SONORES
INTERDITES



CIRCULATION ET
STATIONNEMENT INTERDITS
SUR L'EAU ET LES ÎLES



ACCÈS AUX
ROSELIÈRES
INTERDIT



AÉROMODÉLISME
ET DRONES
INTERDITS



CHIENS ADMIS
EN LAISSE

Le Marais de l'Étournel, un site réglementé

Site naturel remarquable pour la biodiversité qu'il accueille mais fragilisé par les activités humaines, le Marais de l'Étournel fait l'objet de mesures de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore par le biais d'un Arrêté inter préfectoral de protection de biotope. La baignade est interdite par Arrêté municipal.



Brame du cerf

Du 15 septembre au 15 novembre, tout accès au site est interdit entre 18h et 8h du matin.

Un réservoir de biodiversité à préserver

Espace naturel sensible et site Natura 2000, le Marais de l'Étournel est une vaste zone humide (190 hectares – 9 étangs) située dans l'Ain et la Haute-Savoie sur les communes de Pougny, Collonges, Chevrier et Vulbens, entre le massif du Jura et le fleuve Rhône, en amont du défilé de l'Ecluse. Ancienne gravière, le Marais de l'Étournel constitue un réservoir de biodiversité de premier ordre de par la diversité de ses milieux : boisements alluviaux anciens, roselières, étangs et prairies. Par ailleurs, le site est un point d'hivernage et une halte migratoire importante pour les oiseaux.



La restauration et l'animation du site sont menées grâce au soutien financier de :



Des travaux pour restaurer le site

Les activités humaines ont façonné et fragilisé cet espace remarquable (aménagement du fleuve, exploitation de gravières, captages en eau potable, forte fréquentation touristique...).

Afin de stopper la dégradation du site, le Parc naturel régional du Haut-Jura, gestionnaire du site, a entrepris un vaste programme de travaux de restauration et d'aménagement, en collaboration avec ses partenaires et les acteurs locaux. Ces travaux d'envergure ont permis de concilier les enjeux de préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore avec la fréquentation du site : points d'observation et sentiers de découverte du site, ponton handipêche, zones de quiétude de la faune, etc.

Parc naturel régional Haut-Jura



Graphisme : elisaponce.fr | Photo : PNHU/ISO/PECO



Une montagne à préserver

POUGNY

ZONE DE QUIETUDE
ACCÈS INTERDIT

OBSERVATOIRE
DE LA FAUNE

Balcon
des libellules

Balcon du
Martin pêcheur

Balcon des
rousserolles

Ponton
du brochet

HANDIPECHE

ZONE DE
DÉTENTE

PARKING

Marais de l'Étournel

SECTEUR DES ÉTANGS

- Sentier accessible tout handicap
- Cheminement naturel
- Sentier d'interprétation

- Station d'Interprétation
- Zone réglementée pour la tranquillité de la faune, Accès interdit



Prudence au bord du Rhône, l'eau peut monter rapidement.
Respectez la signalisation



NATURA 2000